

Les structures avec Sinaps

Sinaps se compose aujourd'hui de trois référentiels de données **Personne, Structure et Nomenclature**. Comment sont définies les structures avec Sinaps et à quelles règles de gestion répondent-elles ?

NOTIONS CLÉS

Structure interne ou externe

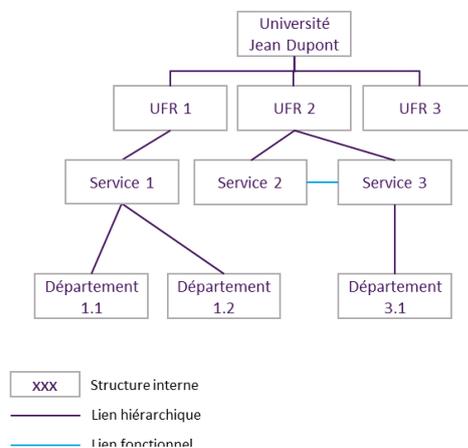
Une structure interne fait partie de l'établissement et implique du personnel interne et externe à l'établissement (UFR par exemple). Une structure externe est une structure avec qui l'établissement entretient des relations (université ou ministère par exemple).

Liens entre structures internes

Les liens entre les structures permettent de définir l'organisation de l'établissement. Les liens sont soumis à des contrôles de cohérence dépendant du type et de la nature de chaque structure.

Nature de la structure

Une structure est définie par sa nature parmi Unité de recherche, Unité organisationnelle ou Établissement. La nature permet de déterminer les contrôles métiers à appliquer sur la définition de la structure.



Exemple de représentation d'une structure interne

DONNÉES D'UNE STRUCTURE

Sinaps enregistre uniquement des données transverses aux métiers de l'Établissement et nécessaires à la mise en qualité des structures internes et externes.

Une structure, qu'elle soit interne ou externe, est définie par : ses données d'identité, des méthodes de contact, des références financières (eOTP par exemple) et des références externes (SIREN par exemple). Il est également possible de définir pour les structures internes, un ou plusieurs responsables, le lien de responsabilité étant typé (Président par exemple).

GESTION DES DONNÉES

Mode de gestion

Le mode de gestion des structures est centralisé. Cela signifie que l'ensemble des opérations sont réalisées dans Sinaps. Les données sont ensuite diffusées aux applications abonnées.

Structures internes

La gestion des structures internes est réalisée au travers de processus dédiés qui permettent à des profils Demandeur d'initier et envoyer une demande à l'Intendant chargé de la vérification et complétion de cette dernière et de sa validation.

Les différents processus sont les suivants : Demande de création, Demande de modification, Demande de fermeture, Demande de suppression, Demande de déplacement.

Structures externes

Les structures externes sont gérées directement par l'Intendant via un processus générique nommé Gestion des structures lui permettant d'appliquer toutes les mises à jour souhaitées.

LA FOIRE AUX QUESTIONS

Quels sont les contrôles qualité appliqués aux structures ?

Le mode de gestion centralisé est un premier garant de la qualité. En effet, les données sont saisies en respectant les mêmes règles de format et de gestion.

Ensuite, les méthodes de contact sont entièrement normalisées, notamment les adresses.

Enfin, un contrôle de cohérence est appliqué aux liens entre les structures en fonction de leur nature, type ou sous-type.

Étant donné que Sinaps ne conserve que les données transverses aux applications et que la gestion des structures est en mode centralisé, où dois-je gérer mes données métiers spécifiques ?

Les applications métiers conservent la responsabilité de la gestion des données qui leurs sont spécifiques. Seules les données gérées dans SINAPS ne peuvent plus être modifiées dans les applications métiers.

Les liens entre structures concernent-ils également les structures externes ?

Non, les structures externes n'ont pas de lien entre elles ou avec les structures internes.

Comment puis-je suivre le cycle de vie d'une structure ?

Chaque structure interne a un état. L'état permet de suivre son cycle de vie. L'état est automatiquement calculé à partir des dates de début et de fin de validité de la structure :

- En projet : date de début de validité dans le futur
- Ouvert : date de début de validité passée et date de fin de validité dans le futur
- Fermé : date de fin de validité passée

Il n'est possible de supprimer que les structures en projet.

Pour les structures externes, les états ne sont pas gérés par les dates de validité Ils peuvent être directement renseignés par l'Intendant.

Que se passe-t-il dans le cas d'une fermeture d'une structure à laquelle sont encore associées des personnes ressources ?

Lorsqu'une demande de fermeture d'une structure est validée, un contrôle est réalisé afin de vérifier si des personnes ressources actives sont encore affectées à cette dernière. Si tel est le cas, un message d'alerte est remonté dans Sinaps puis à l'Intendant dans le cas où la demande est quand même validée. Les responsables applicatifs et les intendants du référentiel Personne et Structure peuvent alors corriger ces cas. Lorsque la date de fermeture de la structure est atteinte, cette dernière est notée comme fermée dans tous les cas : la fermeture est diffusée aux applications abonnées.

EN SAVOIR PLUS

Pour découvrir le fonctionnement des personnes ou des nomenclatures dans Sinaps, consultez nos fiches dédiées [PRODUIT-05 Les personnes avec Sinaps](#) et [PRODUIT-06 Les nomenclatures avec Sinaps](#).

Pour en savoir plus sur les impacts des structures sur les applications métiers de l'Amue, consultez nos fiches dédiées [PRODUIT-07 Impacts de Sinaps sur Apogée](#), [PRODUIT-08 Impacts de Sinaps sur Sifac](#), [PRODUIT-09 Impacts de Sinaps sur Siham](#) et [PRODUIT-10 Impacts de Sinaps sur Harpège](#).